

FILIERE ADMINISTRATIVE
BILAN DU PLAN DE REQUALIFICATION DE C en B
Années 2015, 2016 et 2017

I) Bilan des requalifications 2015 par académie

ACADEMIE	Recrutement interne SAENES		Part des requalifications réalisées en 2015 *		
	Liste d'aptitude	Concours interne classe normale	Total des requalifications réalisées	dont liste d'aptitude	dont concours interne
Total	284	354	220	150	70

II) Bilan des requalifications 2016 par académie

ACADEMIE	Recrutement interne SAENES		Objectif ministériel (annexe C9)	Part des requalifications réalisées en 2016 *		
	Liste d'aptitude	Concours interne classe normale		Total des requalifications réalisées	dont liste d'aptitude	dont concours interne
Total	296	405	300	275	181	94

III) Bilan des requalifications 2017 par académie

ACADEMIE	Recrutement interne SAENES		Objectif ministériel (annexe C9)	Part des requalifications réalisées en 2017 *		
	Liste d'aptitude	Concours interne classe normale		Total des requalifications réalisées	dont liste d'aptitude	dont concours interne
Total	349	354	300	307	228	79

IV) Répartition des requalifications par métier

Intitulé du métier REME	2015*	2016*	2017*
Assistant administratif	21	24	33
Assistant de Direction	21	12	21
Assistant de formation	3	1	3
Chargé de la comptabilité	9	15	21
Gestionnaire administratif	24	25	23
Gestionnaire budgétaire	8	16	11
Gestionnaire examens et concours	7	12	3
Gestionnaire des RH	31	49	59
Responsable adm des RH	0	6	0
Secrétaire	82	105	125
Autres	14	10	8
Total	220	275	307

V) Répartition des requalifications par structure d'affectation

Affectation	2015*	2016*	2017*
Administration centrale	11	12	12
CROUS	5	8	1
EPL	82	101	134
SD	85	117	119
SUP	35	37	41
Autres	2	0	0
Total	220	275	307

Le plan de requalification de la filière administrative 2015-2017 qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation des métiers et parcours professionnels liée à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, issu des travaux menés au sein du GT 11 prévoit pendant trois ans :

- une requalification supplémentaire de 300 agents de catégorie C en B,
- une requalification supplémentaire de 100 agents de catégorie B en A.

La mise en œuvre du plan de requalification et son pilotage ont fait l'objet de nombreuses notes et instructions :

- note DGRH C2 -1 n° 2015-0062 du 6 mars 2015 ;
- note DGRH C1-C2 n°2015-007 du 10 avril 2015 ;
- note de service n°2015-172 du 12 octobre 2015 ;
- note DGRH C2 n°2016-002 du 19 février 2016.

A l'aide de ces différents vecteurs, la mise en œuvre du plan de requalification doit permettre de réduire les écarts entre les statuts et les métiers, un maintien sur poste des agents bénéficiant du plan de requalification et conduire à un repyramidage des emplois. S'agissant des requalifications de catégorie C en B deux leviers RH sont utilisés : le concours interne de SAENES et la liste d'aptitude des SAENES.

* Source : enquête réalisée auprès des académies